

(Madame) (Monsieur) _____, député(e)

Je vous écris pour vous faire part de mon appui au projet de loi C-418, Loi sur la protection de la liberté de conscience.

Il y a deux ans, prendre la vie d'un patient était considéré comme un homicide coupable. Même si la loi permet maintenant l'aide médicale à mourir, de nombreux médecins demeurent contre pour des raisons de conscience. La Cour suprême du Canada dit explicitement que ce n'est pas parce que l'euthanasie est devenue légale que les médecins ont l'obligation de la pratiquer.

Cependant, des associations régionales ont adopté des règlements obligeant les médecins objecteurs de conscience à aiguiller correctement leurs patients ou à les transférer pour qu'ils obtiennent l'aide médicale à mourir, ce qui va à l'encontre de l'assurance donnée. Cela se fait sans qu'aucune sanction ne soit prise.

Je crois qu'il est temps de défendre les médecins et les fournisseurs de soins de santé qui ne sont pas prêts à abandonner leur éthique fondamentale lorsqu'ils sont au chevet d'un patient. La protection du droit de conscience des professionnels de la santé fait partie de la protection de la liberté fondamentale de conscience et de religion garantie à tous les Canadiens par la *Charte des droits et libertés*.

Le projet de loi C-418 modifie le *Code criminel* afin d'ériger en infraction le fait d'intimider un médecin, un infirmier praticien, un pharmacien ou tout autre professionnel de la santé qui refuse de prendre part, directement ou indirectement, à la prestation de l'aide médicale à mourir.

Il érige également en infraction le fait de refuser d'employer un médecin, un infirmier praticien, un pharmacien ou tout autre professionnel de la santé ou met fin à son emploi pour la seule raison qu'il refuse de prendre part, directement ou indirectement, à la prestation de l'aide médicale à mourir.

Je m'adresse à vous en votre qualité de député(e), afin de vous demander de représenter mes intérêts en appuyant ce projet de loi.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.